



Séance du : Mercredi 27 mai 2015  
Objet : Accompagnement TSA  
positionnement associatif  
Type : DES / DCT  
N° de délib : 2015.05.27/020

**Secrétariat  
général**

3, avenue Marie Reynoard  
CS 70003  
38029 Grenoble Cedex 2

Tél. : 04 76 46 39 66  
Fax : 04 76 12 13 38  
secretariat.generale@  
afipaeim.org

## Délibération du Conseil d'Administration du 27 mai 2015

Lors de la Commission Permanente du 11 mars 2015, le sujet de l'accompagnement des personnes avec Troubles du Syndrome Autistique (TSA) à l'AFIPaeim a fait l'objet d'une présentation ayant comme objectif d'intégrer cette thématique dans le futur Projet Associatif 2016-2020, en particulier dans les dispositifs innovants.

En effet, ce positionnement associatif constituera la référence sur laquelle l'ensemble des professionnels devra s'appuyer en équipe pluridisciplinaire et permettra aux familles de mieux comprendre les axes de prise en charge mis en œuvre.

Après en avoir pris connaissance, de la note de présentation intitulée « les personnes porteuses de Troubles du Spectre Autistique (TSA) accueillies à l'AFIPaeim » (document joint) le Conseil d'administration de l'AFIPaeim, réuni en séance le 27 mai 2015 :

– Confirme que les travaux réalisés dans le cadre du CPOM ONDAM et des enquêtes ES diligentées par l'ARS identifient 239 enfants et 89 adultes porteurs de TSA accueillis dans les établissements de l'AFIPaeim en 2014. Ces chiffres placent l'association au premier rang en nombre d'accompagnements en Isère de ce public particulier. A ce titre l'Association doit trouver une place reconnue et bien identifiée auprès de ces différents interlocuteurs et en particulier des Pouvoirs Publics ARS et CGI.

– Préconise un accompagnement en lien avec les recommandations de l'HAS et de l'ANESM, en favorisant une approche intégrative permettant la mise en œuvre de méthodes d'éducation structurée dans les Projets d'Établissements et les Projets Individuels. Elle reste notamment mobilisée pour que les moyens afférents à la qualité recommandée par ces textes soient effectifs.

– Prend acte de la spécificité de l'accueil des personnes porteuses de TSA dans ses structures ; et notamment de la présence importante dans les établissements adultes ou enfants de personnes encore non-diagnostiquées. A ce titre, elle reconnaît sa place d'acteur incontournable dans l'accompagnement de ces publics dans le département de l'Isère.

– Affirme que les pratiques professionnelles actuelles constituent des savoir-faire qui nécessitent d'être reconnus, valorisés et développés. Le positionnement associatif



[www.afipaeim.org](http://www.afipaeim.org)

Association familiale de l'Isère  
pour enfants et adultes  
handicapés intellectuels

Association déclarée n°4596  
et reconnue d'utilité publique  
(décret du 11 mars 1968)

CCP n° 167 98 - Grenoble

permettra aussi d'harmoniser les pratiques actuelles et d'acquérir de nouvelles compétences.

- Valide les délégations de représentation dans les différentes instances de réflexion (CRA, CADIPA ...).
- Affirme sa participation dans les réseaux Autisme et favorise la mise en œuvre de lien avec les partenaires sanitaires (EMISS, EMIL), hôpitaux de jour, CMP, CATT, Education Nationale et plus largement avec tous les acteurs locaux favorisant l'accès à la citoyenneté.
- Affirme la volonté d'impliquer les familles dans un travail de collaboration en faveur de la cohérence et de la continuité de l'accompagnement spécifique de ces personnes. A ce titre, les formations conjointes familles/professionnels seront développées.

Dans ce cadre, l'AFIPaeim :

- Œuvrera à travers le concept de « parcours de vie » pour une concertation maximum entre les Etablissements Enfants et les Structures Adultes afin d'assurer une continuité de l'accompagnement.
- Mettra en œuvre un accompagnement spécifique des personnes porteuses de TSA en s'appuyant sur des méthodes intégratives (combinaison des approches cognitivo comportementales, éducatives et développementales dans les projets individuels des personnes) sans être inféodé à une méthode particulière. Au-delà des différences et des confrontations des modèles, l'approche intégrative permet d'appréhender la complexité des parcours des personnes avec autisme dans leur singularité et leur humanité.
- S'assurera que les équipes soient formées à un maximum d'approches afin de pouvoir proposer les outils dont la personne a besoin à un stade donné dans le cadre de son Projet Individuel (évaluation et réajustement régulier).
- Sera en veille active concernant les avancées liées à l'accompagnement de ce public en participant aux différentes études et en mettant en œuvre les expérimentations nécessaires dans le cadre des différentes recommandations.
- Confiera la mise en œuvre opérationnelle de sa politique en faveur des personnes porteuses de TSA aux professionnels formés sur la base de ce positionnement.
- Communiquera sa politique d'accompagnement ainsi définie en interne et en externe afin de favoriser le parcours de vie de la personne porteuse de TSA au sein de l'AFIPaeim et plus largement dans son environnement.

**POUR FAIRE ET VALOIR CE QUE DE DROIT.**

Grenoble, le 27 mai 2015

Le Président,



Georges VIE